

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du **14 décembre 2017**

Compte rendu affiché le **21 décembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **08 décembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

17.12.0859

Rénovation de la mairie annexe -
Attribution des marchés de travaux

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Marie-Emmanuelle SYRE à Matthieu FISCHER, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

L'opération de rénovation de la mairie annexe a donné lieu à une concertation quant aux besoins de services au sud de la commune, tant avec les habitants (réunions publiques, questionnaire lors de la fête de quartier) qu'avec les agents municipaux en charge des réponses aux besoins de proximité des usagers. Il en est ressorti une attente forte en termes d'implantation de services publics de proximité au sud de la commune, de permanences de certains services (urbanisme, police municipale), et de rénovation de la salle polyvalente (entrée indépendante, espace de livraison traiteur, espace bar et réchauffe ouvrant sur la salle, espace de stockage du matériel extérieur, vestiaire etc...). Plus précisément, le recensement des besoins a donné lieu à plusieurs lignes fortes :

- **La nécessité de permettre un accueil évolutif** : potentiel accueil par deux agents, qui pourrait monter à 5 agents à moyen terme. L'accueil pourra être commun mais des bureaux individuels doivent être prévus pour les situations le nécessitant. De même, il faut donner la possibilité d'un accueil évolutif intégrant les démarches numériques. Les services directement assurés à la réouverture de l'équipement seront les démarches Population / état civil, et le guichet unique (éducation/petite enfance). Des permanences d'autres services pourront progressivement être envisagées. Des bureaux fermés sont prévus pour la gestion des cas complexes nécessitant de la confidentialité.
- **Un bureau mixte**, potentiellement mutualisé pour les permanences d'élus et le service de la petite enfance (audience, rendez-vous particuliers de l'animatrice).
- **Des aménagements sur l'espace « services publics »** : espaces permettant la mise en place d'expositions, espace pour ranger les poussettes (à l'entrée).
- **La séparation des activités vie associative / services publics**, avec un rapprochement de la salle associative et de la salle des fêtes.
- **Une salle des fêtes rénovée** avec une utilisation facilitée de la cuisine et de la régie (entrée indépendante, espace de livraison traiteur, espace bar et réchauffe ouvrant sur la salle, espace de stockage du matériel extérieur, vestiaire etc...).
- Un enjeu fort de **visibilité de l'équipement** depuis l'extérieur. Ceci induit une reprise des espaces extérieurs du bâtiment.

Les consultations pour la maîtrise d'œuvre ont été réalisées et ont donné lieu ensuite aux travaux de désamiantage du bâtiment cet été.

A l'issue du dépôt des autorisations administratives suite au Conseil municipal du 22 juin dernier et conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure adaptée pour la consultation des entreprises a été engagée le 4 octobre 2017.

Au terme de cette consultation, les lots 3 et 11 ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général (absence d'offre). Ces deux lots ont été relancés en procédure adaptée en date du 3 novembre 2017 pour une remise des plis au 27 novembre 2017.

L'ensemble des offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Prix pour 20 points pondéré à 40 %,
- Technique pour 20 points pondéré à 60 %.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission de mise en concurrence (CMC), réunie le 5 décembre 2017, a émis un avis favorable sur le classement proposé des offres. Les offres classées en première place sont les suivantes :

N° LOT	dénomination	Entreprise classée première	Montant € H.T
3	Menuiseries Extérieures aluminium - métallerie	SOLBOS	210 998,16 €
4	Menuiseries Intérieures	MENUISIERS DU RHONE	60 684,28 €
5	Plâtrerie - Peinture	NEBIHU	44 559,70 €
6	Plafonds Suspendus	DECOSTAFF	33 209,90 €
7	Carrelage - Faïence	CMM	27 709,60 €
8	Sols Souples	STORIA Sarl	23 042,00 €
9	Electricité (courants forts et faibles)	DESAINTEJEAN	62 407,19 €
10	Plomberie-Chauffage-Ventilation-Climatisation	RABY SA	102 545,90 €
11	Isolation par l'Extérieur (ITE)	SEPT SAS	25 188,26 €
TOTAL H.T			590 344,99 €
TOTAL TTC			708 413,98 €

Le total des offres s'élève à 590 344,99 € HT soit 708 413,98 € TTC.

Le coût de l'ensemble de l'opération (rénovation du bâtiment et reprise des espaces extérieurs) est estimé à 800 000 € TTC.

Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission de mise en concurrence.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le présent rapport et d'attribuer les marchés aux entreprises classées premières ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

- approuve le présent rapport et d'attribuer les marchés aux entreprises classées premières ;
- autorise Madame la Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hélène Geoffroy". The signature is stylized and overlaps the printed name below it.

Hélène GEOFFROY